



Rattrapage et jour férié

Par **luna52**, le **31/10/2012** à **19:32**

Bonsoir

Mon travail me fait avoir de temps à autres des heures à rattraper du fait des intempéries. J'aurai souhaité savoir si mon patron était en droit de me faire rattraper ces heures perdues lors d'un jour normal en me faisant travailler un jour férié?

Merci de vor réponse

Par **janus2fr**, le **31/10/2012** à **19:39**

Bonjour,

Il faut regarder dans la convention collective applicable si les jours fériés (autre que le 1er mai) sont chômés ou pas.

Par **P.M.**, le **31/10/2012** à **19:39**

Bonjour,

Il faudrait savoir dans quelle branche d'activité vous travaillez car les heures d'intempéries ne sont pas forcément rattrapables mais indemnisées...

Si le jour férié est payé et chômé suivant la Convention Collective applicable, l'employeur ne peut pas vous les faire récupérer ce jour là...